

# PROJET D'ACCUEIL

Un projet pédagogique est constitué de l'ensemble des intentions éducatives (finalités, buts) que poursuit le Pouvoir Organisateur dans le cadre de l'accueil des enfants avant et après l'école au sein des implantations scolaires communales.

Règlementé par le Décret Accueil Temps Libre, l'accueil consiste en une prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires de manière à permettre aux parents de concilier plus facilement la vie de famille et professionnelle, de façon satisfaisante pour toutes les parties prenantes. Il est réalisé par des professionnels reconnus et formés pour proposer un environnement favorable aux enfants, tout en respectant leur liberté de participer aux activités proposées.

Ce projet d'accueil est une base écrite que chacun des acteurs doit s'approprier. Néanmoins, chacun devra confronter ces principes éducatifs avec la réalité quotidienne et analyser ces pratiques. Des interpellations peuvent amener l'équipe à redéfinir certaines pratiques. C'est donc par apports successifs que se créera la dynamique du projet pédagogique.

Le projet pédagogique :

- rencontre les missions dévolues aux activités temps libre (développement physique, créativité, intégration sociale, participation et citoyenneté) ;
- fixe les objectifs particuliers poursuivis ;
- développe les méthodes et les moyens pour y parvenir.

En complémentarité avec le projet pédagogique, il est utile de déterminer quelques modalités pratiques qui garantissent au pouvoir organisateur, au responsable de projet, aux accueillantes, aux enfants et aux parents, le bon déroulement de l'accueil.

Le projet pédagogique, dans sa version intégrale, est affiché dans chaque milieu d'accueil et est disponible, sur demande, auprès de la responsable de projet.

Les objectifs principaux visent le développement physique, intellectuel, affectif et social des enfants à travers le jeu, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté mais aussi à faire preuve de coopération envers les autres.

Références légales :

- Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- Code de Qualité de l'Accueil de l'ONE.

L'accueil exercé au sein des implantations scolaires de la commune de Remicourt tient compte de ces références légales.

## ➤ Pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur est :

Administration Communale de Remicourt  
Rue Nouvelle Percée 5  
4350 REMICOURT  
[www.remicourt.be](http://www.remicourt.be)

La coordinatrice ATL/responsable de projet est :

MASY Sylvie  
0478/74.20.74

[accueil.remicourt@skynet.be](mailto:accueil.remicourt@skynet.be)

L'échevine est :

LEBURTON Valérie  
Echevine en charge de l'Accueil Temps Libre  
0476/42.30.75

### ➤ **L'accueil temps libre dans les implantations scolaires communales**

L'accueil temps libre dans les implantations scolaires communales de Remicourt est un service d'accueil pour tous les élèves inscrits dans une des écoles communales de l'entité, avant et après les heures de cours.

Réglementé par le Décret Accueil Temps Libre, l'accueil consiste en une prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires, de manière à permettre aux parents de concilier plus facilement la vie familiale et professionnelle, de façon satisfaisante pour toutes les parties prenantes.

Ce service est encadré par une équipe d'accueillantes qui a pour mission de contribuer à l'accueil, l'encadrement, l'animation, l'éducation et l'épanouissement des enfants avant et après l'école, tout en leur offrant la possibilité de passer un moment de détente.

L'accueil est réalisé par des professionnels reconnus et formés pour proposer un environnement favorable aux enfants, tout en respectant leur liberté de participer aux activités proposées. Les accueillantes sont supervisées par une responsable de projet (Mademoiselle Sylvie Masy) sous l'autorité de l'échevine responsable de l'accueil temps libre.

Un accueil est organisé dans chaque implantation scolaire communale :

- Implantation de Remicourt, rue Jules Mélotte 15 à 4350 Remicourt (019/54.58.54)
- Implantation de Momalle, rue Joseph Désir 2 à 4350 Remicourt (04/250.64.87)
- Implantation de Hodeige, rue Joseph Corrin 16 à 4351 Hodeige (0479/11.98.57)

Une étude surveillée est organisée dans les implantations scolaires de Momalle et de Remicourt (les lundi, mardi, mercredi et jeudi). Elle fait partie intégrante de l'accueil.

Les périodes d'accueil visent les temps avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi.

Le temps de midi ne relève pas de l'accueil durant le temps libre.

### ➤ **Historique du milieu d'accueil**

Depuis la fin des années 1980, l'Administration Communale de Remicourt organise un accueil avant et après l'école au sein de ses implantations scolaires.

Depuis 2004, la commune adhère au Décret Accueil Temps Libre.

## ➤ Organisation

L'Administration Communale de Remicourt gère l'encadrement et contribue à l'éducation et l'épanouissement général de l'enfant avant et après les heures de cours.

L'Administration Communale souhaitait répondre à la demande croissante des parents, en offrant à leur(s) enfant(s), un accueil de qualité et un encadrement compétent. Il y règne néanmoins une ambiance chaleureuse, avec pour objectif de répondre aux besoins des enfants et assurer leur bien-être.

## ➤ Public accueilli

L'accueil, au sein de chaque implantation scolaire communale de Remicourt, est accessible à tous les enfants scolarisés dans son enseignement maternel ou primaire.

L'accueil est également ouvert aux enfants à besoins spécifiques ; ils peuvent être accueillis après une rencontre avec les responsables de l'enfant et la responsable de projet : quel projet pour l'enfant, quelles sont les attentes et les besoins de chacun (enfants, parents, animateurs),... Ceci afin de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe,...

## ➤ Philosophie

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction, en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance.

Le temps de l'accueil est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale.

Chaque enfant est une personne à part entière.

L'accueil, avant et après les heures de cours, est un lieu où l'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs ; ce qui implique que chacun y ait sa place sans restriction de milieu social, culturel, ethnique...

L'enfant est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins.

Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe. Les périodes d'accueil offrent une véritable expérience de vie en communauté.

Les temps libres sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

Le bien-être de l'enfant se construit de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant et de ses besoins, mais aussi l'écoute de son entourage direct.

La communication est une valeur importante qui garantira un accueil adapté et de qualité, offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bon développement.

Les périodes d'accueil offrent également un espace de citoyenneté et de responsabilités aux accueillantes qui encadrent et animent les enfants.

### ➤ **Objectifs**

- ✓ Contribuer à l'épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leur capacité et à leur rythme ;
- ✓ Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- ✓ Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et vie professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants que ceux-ci soient accueillis pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- ✓ Contribuer au développement physique de l'enfant par la pratique quotidienne de sports, de jeux ou d'activités de plein air ;
- ✓ Contribuer au développement intellectuel de l'enfant grâce à des jeux éducatifs ou à des jeux de société ;
- ✓ Permettre aux enfants d'avoir des moments de détente pendant lesquels, s'ils le désirent, ils peuvent s'occuper librement ;
- ✓ Amener l'enfant à être créatif et inventif lors des activités qui lui sont proposées, et aussi en lui permettant de proposer lui-même des idées de jeux ou d'activités ;
- ✓ Développer le sens artistique des enfants en leur proposant des activités manuelles telles que la peinture, le bricolage, le dessin...
- ✓ Promouvoir l'intégration sociale de l'enfant tout en respectant les différences physiques, culturelles et sociales de chacun par le sport, le jeu et l'art manuel ;
- ✓ Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant par la pratique de la vie en société, le respect des règles et des normes qui en découlent ;
- ✓ Favoriser la participation de chaque enfant lors des animations, mais aussi lors des moments ludiques ou récréatifs ;
- ✓ Initier l'enfant à la pratique et à la découverte d'un sport pour éventuellement l'inciter à s'inscrire dans un club sportif local ou régional ;
- ✓ Contribuer à l'apprentissage des règles de vie dans le but de faire des enfants des citoyens responsables

## ➤ Lieux d'accueil

Un accueil est organisé dans les trois implantations scolaires communales :

- Ecole communale de Remicourt, rue Jules Mélotte 15 à 4350 Remicourt,
- Ecole communale de Momalle, rue Joseph Désir 2 à 4350 Remicourt,
- Ecole communale maternelle de Hodeige, rue Joseph Corrin 16 à 4351 Hodeige.

## ➤ Heures d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont adaptés aux besoins de la majorité des familles. Les horaires de l'accueil sont affichés à l'entrée de chaque lieu d'accueil, de sorte que tous les parents en soient informés.

L'accueil a lieu tous les jours ouvrables :

	Accueil du matin	Accueil du soir	Accueil du mercredi après-midi
Implantation de Hodeige	7h à 8h35	15h30 à 18h	
Implantation de Remicourt	6h50 à 8h35	15h30 à 18h	
Implantation de Momalle	7h à 8h35	15h30 à 18h	12h30 à 18h

Le mercredi après-midi, l'accueil est centralisé à l'implantation de Momalle. Tous les enfants encore présents dans leurs écoles le mercredi à 12h40 sont acheminés sur le site de l'accueil centralisé par le bus communal.

Une période d'étude surveillée est intégrée à l'horaire de l'accueil sur les implantations scolaires de Momalle et de Remicourt.

L'étude a lieu :

		Accueil du soir	Accueil du mercredi après-midi
Implantation de Remicourt	Lundi, mardi et jeudi	16h à 17h	
Implantation de Momalle	Lundi, mardi, mercredi et jeudi	16h à 17h	14h à 15h

Dans le cadre de journée pédagogique, l'accueil est également centralisé, pour la journée, dans une implantation scolaire (Remicourt ou Momalle) endéans le même horaire que d'habitude (de 6h50/7h à 18h).

## ➤ Inscription

Il n'y a pas lieu de faire une réservation, mais il est important de remplir la fiche d'inscription destinée à l'accueil pour chaque enfant et la rendre rapidement à une accueillante en début d'année scolaire. La participation de l'enfant à l'étude surveillée doit également être mentionnée sur ladite fiche. Tout changement dans les informations mentionnées sur la fiche doivent être communiqués sans délai aux accueillantes par le(s) parent(s) ou le(s) responsable(s) de l'enfant.

Durant les périodes d'accueil, les enfants sont répertoriés par une inscription dans un registre et sont sous la responsabilité des accueillantes.

En s'inscrivant à l'accueil, les parents et les enfants acceptent le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur de l'accueil.

### ➤ **Tarif**

Le coût par période d'accueil est de :

- 1€ pour le premier enfant,
- 0.50€ pour le ou les enfant(s) suivant(s) de la même famille,

et ce, quelle que soit la durée de l'accueil.

L'accès à l'accueil est gratuit :

- Le matin de 8h15 à 8h30,
- Le soir de 15h30 à 15h45,
- Le mercredi de 12h30 à 12h45.

Pour l'étude surveillée, aucun supplément n'est demandé, le tarif de l'accueil est d'application.

Le tarif habituel de l'accueil est appliqué lors des journées pédagogiques.

Les enfants du personnel accueillant ou du personnel enseignant bénéficient de la gratuité de l'accueil pendant leur temps de travail.

La participation financière ne doit pas représenter un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. En cas de problème financier, une solution acceptable pourra être recherchée (étalement du paiement dans le temps, arrangement avec le CPAS...).

### ➤ **Infrastructure**

Les bâtiments, l'infrastructure et le mobilier des implantations scolaires communales sont en adéquation avec l'âge des enfants. Ce cadre permet à chaque enfant de vivre des activités sécurisées à l'intérieur comme à l'extérieur. Chaque site offre une grande polyvalence.

### ➤ **Encadrement**

L'encadrement des enfants est assuré par des accueillant(e)s compétent(e)s, dynamiques, en nombre suffisant et acteurs(trices) du projet d'accueil. Ils(Elles) offrent aux enfants un mode de vie adapté à leurs besoins. Leur professionnalisme va de pair avec leur motivation et leur créativité.

Par accueillant(e), on entend la personne qui accueille habituellement les enfants et qui est chargée de les encadrer.

Le taux d'encadrement est fixé par le Décret ATL. Ce taux tend à assurer la présence minimum d'accueillant(e)s en fonction de la durée de l'accueil et de l'âge des enfants :

Durée de l'accueil	Age des enfants	1 accueillant(e) par tranche entamée de :
Moins de 3h consécutives ou après l'école jusqu'à 19h		18 enfants
Plus de 3h,	Moins de 6 ans	8 enfants
	6 ans et plus	12 enfants

L'équipe d'encadrement est pilotée par la responsable de projet. Cette dernière a pour rôle principal de superviser les périodes d'accueil, mais aussi de régler les problèmes qui pourraient émerger lors du déroulement de celles-ci.

Les accueillant(e)s sont désigné(e)s, engagé(e)s et rémunéré(e)s par l'Administration Communale, en respectant les normes d'encadrement souhaitées par l'ONE. En plus de ces accueillant(e)s, une responsable de projet est désignée.

Les accueillant(e)s et la responsable de projet ont suivi une formation initiale à l'animation des enfants ou possèdent un titre ou un diplôme assimilé à cette formation. De plus, ils(elles) suivent une formation continuée de 50 heures minimum par période de trois ans.

Par dérogation, les accueillantes qui ne disposent pas des titres adéquats peuvent assurer leur fonction moyennant l'engagement à suivre, dans les trois ans de leur entrée en fonction, une formation adéquate.

Chaque accueillant(e) vient avec ses propres compétences ; ce qui apporte un équilibre et une diversité riche à l'équipe qui a un rôle social indéniable.

L'équipe d'encadrement :

- Établit les activités ;
- Aménage les locaux ;
- Établit un règlement interne pour le respect de l'autre et de soi-même ;
- Discute des difficultés, recherche des solutions ;
- Établit une évaluation, un bilan ;
- S'engage à préserver la confidentialité de certaines informations.

Les accueillant(e)s s'engagent notamment à :

- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants ;
- Animer et encadrer les activités ;
- Assurer le suivi des contacts avec les parents ;
- Proposer des jeux et des activités aux enfants ;
- Veiller au bien-être des enfants ;
- S'investir dans les activités en y participant ou en les animant si les conditions le permettent.

La responsable de projet s'engage notamment à :

- Assurer la supervision, l'orientation, l'aide et l'information de l'équipe d'encadrement ;
- Etre le relai entre l'Administration communale, l'équipe et les parents ;
- Tenir la comptabilité relative aux périodes d'accueil ;
- Organiser la concertation de l'équipe des accueillant(e)s ;
- Informer les enfants et les personnes qui confient l'enfant ;
- Planifier les activités en concertation avec les accueillant(e)s ;
- Etablir les attestations de déduction fiscale ;
- Passer les commandes de matériel.

Au minimum, un(e) accueillant(e) est prévu(e) par implantation scolaire, pour chaque période d'accueil. Actuellement :

- A l'implantation de Hodeige, un(e) accueillant(e) assure les périodes d'accueil ;
- A l'implantation de Remicourt, une deuxième personne est prévue en renfort le matin (de 7h30 à 8h36) et le soir (de 15h30 à 17h). Une troisième personne est également prévue pour l'encadrement de l'étude surveillée les lundi, mardi et jeudi (de 15h30 à 17h) ;

- A l'implantation de Momalle, deux personnes sont prévues en renfort le matin (de 7h30 à 8h36) et une deuxième le soir (de 15h30 à 17h). Une troisième personne est également prévue pour l'encadrement de l'étude surveillée les lundi, mardi et jeudi (de 15h30 à 17h). Le mercredi après-midi, deux personnes sont prévues en renfort (une de 12h30 à 16h et l'autre de 12h30 à 17h, qui se charge également de l'étude surveillée).

Cet encadrement est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants fréquentant l'accueil.

Outre le personnel d'encadrement, du personnel d'entretien est affecté aux lieux où se déroulent les accueils.

Les accueillant(e)s peuvent compter sur l'aide du personnel enseignant et/ou d'entretien en cas de nécessité.

### ➤ **Accueil pour chacun**

L'accueil est un espace de vie où l'enfant peut se sentir important aux yeux des adultes qui prennent soin de lui, où il peut prendre des initiatives, participer à la vie collective en donnant son avis, se sentir accepté et valorisé dans le groupe où il vit des expériences diversifiées.

Les conditions de continuité et de stabilité dans le cadre de vie sont nécessaires. C'est le lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins des enfants accueillis et non l'inverse. D'autant plus lorsque l'on accueille des enfants à partir de 2,5 ans ou en situation de handicap.

Un enfant a besoin de sécurité physique et affective pour s'épanouir et continuer à s'investir dans l'environnement, dans les activités et dans les relations avec les adultes et les autres enfants. L'enfant peut ressentir cette sécurité au travers de l'aménagement de l'espace et des relations avec l'équipe d'animation. La relation de confiance et le sentiment de sécurité se construisent jour après jour au travers des contacts avec un adulte qui apporte au bon moment une réponse ajustée, répétée et stable à ses besoins. Des repères fiables, des personnes de référence et des limites fourniront à l'enfant la structure qui l'aidera à se sentir en sécurité.

L'accueil doit jouer un rôle actif face aux inégalités sociales. L'accueil, ouvert à tous, refuse toute différenciation sociale ou économique et réserve une sollicitude équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés.

L'ouverture à tous et la neutralité sont privilégiées afin de créer un contexte des plus favorable pour développer la solidarité, le pluralisme et l'intérêt pour les diverses cultures en présence. Cela permet de garantir le respect des opinions politiques, idéologiques, religieuses ou philosophiques. C'est pourquoi les accueillantes, les parents et les enfants sont tenus de se comporter de manière neutre, tolérante et respectueuse face aux différences d'ordre socio-culturel, socio-économiques, générationnel ou autres.

Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la vie quotidienne. Dans le but de préserver un climat démocratique, aucune discrimination ne peut être acceptée.



## ➤ Accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques

L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant. Comme tous les enfants, il a ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, son sens de l'humour, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi a envie de temps libres épanouissants.

Cette expérience d'accueil doit se préparer minutieusement.

Une rencontre avec les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement est organisée pour rassurer tout le monde : tant les parents que l'équipe d'accueillant(e)s que l'enfant lui-même, afin de se connaître, avant de débiter la grande aventure. Avant l'accueil de l'enfant, cette rencontre permet de chercher ensemble les clés pour la prise en charge.

Cependant, après examen de la situation, il peut arriver que dans certains cas (besoins trop spécifiques, pas d'aménagements...), l'accueil ne puisse être envisagé. Dans ce cas, d'autres pistes seront proposées aux parents.

Des activités peuvent demander une adaptation particulière. L'équipe d'accueillant(e)s fera en sorte d'opter pour des activités auxquelles chacun peut prendre part en prenant en compte les compétences et les attentes de tous.

## ➤ Temps de l'accueil

L'accueil se fait dans un climat serein pour l'enfant et ses parents, afin de faciliter la séparation et l'adaptation à cet environnement nouveau.

L'équipe d'animation accueille les enfants et les parents. Ce moment de première rencontre est l'occasion d'échanger.

L'accueil se veut convivial. L'enfant peut librement agir dans un espace sécurisé.

Lors des périodes d'accueil, le matin ou le soir, la responsable de projet, les accueillant(e)s et les parents pourront être en contact. Ceux-ci peuvent également profiter de ce moment pour donner l'un ou l'autre renseignement concernant leur(s) enfant(s).

La responsable de projet prend soin de transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe.

L'équipe d'accueillant(e)s est aussi à l'écoute des enfants.

Pendant les temps libres, l'enfant est accueilli individuellement.

Durant cette période, des livres et des jeux sont librement mis à disposition des enfants.

Etant donné l'horaire presté par les accueillant(e)s, les parents pourront être en contact le matin et le soir avec une personne qui s'est occupée de leur enfant et qui pourra transmettre les informations nécessaires.

## ➤ Activités

L'équipe d'encadrement est soucieuse de respecter le rythme naturel de l'enfant, surtout pour les plus petits.

Lors des périodes d'accueil, les enfants ont le choix de participer ou non aux activités. Les enfants ne désirant pas prendre part à l'activité s'occupent librement (dessin, coloriage, jeux de société, puzzle...).

Afin de rendre l'accueil plus actif, les activités proposées seront surtout ludiques ou éducatives.

En cas de beau temps, les activités de plein air sont privilégiées.

L'accueil se veut donc actif et non une simple « surveillance » des enfants.

Les jeux et les activités sont adaptés à l'âge et aux possibilités des enfants. Les activités ne constituent qu'un canevas et s'adaptent tout naturellement aux circonstances, aux attentes et aux désirs.

Les enfants ont aussi l'occasion de faire leurs devoirs (dans les implantations primaires) de façon autonome, dans un local calme et sous la surveillance d'un(e) accueillant(e).

Les activités rencontrent les différents besoins des enfants : développement physique, sensoriel, de la personnalité, de la créativité, du sens pratique et social. Afin d'être dans la vie de tous les jours un citoyen responsable, critique, actif et solidaire.

Les enfants peuvent y grandir en conjuguant plaisir et initiative, exploration et relation.

Les moments de pure détente ne sont pas oubliés.

Pendant les temps libres, les enfants peuvent utiliser du matériel sportif s'ils en font la demande.

Les sollicitations des enfants seront intégrées aux activités selon les possibilités.

## ➤ Temps libres

Les périodes d'accueil alternent des temps d'activités structurées et des temps libres. Ceux-ci ne sont pas des temps morts mais des moments qui permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies.

Les temps libres font partie des temps d'animation durant lesquels les accueillant(e)s sont présent(e)s.

L'organisation doit permettre à tous de garder un rythme de temps libre.

Dans ce cadre, la sieste des plus jeunes est organisée pour respecter les besoins et le rythme de chaque enfant. Cependant celle-ci n'est pas imposée.

## ➤ Etude surveillée

Une période d'étude surveillée est organisée pendant l'accueil sur les implantations scolaires de Momalle et de Remicourt.

L'étude surveillée permet à l'enfant de mettre à profit le temps de garderie pour faire ses devoirs, dans un local adapté, propice à la concentration (classe), sous la surveillance d'une accueillante.

Il ne s'agit cependant pas d'une école des devoirs.

Cette étude vise essentiellement à offrir aux élèves un climat favorable au travail. Les enfants occupés par leurs devoirs ne sont ainsi pas dérangés et chacun dispose d'un encadrement adapté aux différents besoins et intérêts de l'enfant.

Un(e) accueillant(e) se chargera de maintenir le calme afin que chaque élève puisse effectuer son travail dans de bonnes conditions et répondra aux éventuelles questions d'ordre général.

L'étude surveillée n'a donc pas pour objectif l'explication des matières. L'étude n'est ni une garderie, ni un cours particulier.

Il est rappelé que l'étude ne dispense pas les parents de vérifier les devoirs de l'enfant (réalisation et avancement).

Cette organisation favorise également une meilleure connaissance de chaque enfant, le développement d'une relation de confiance avec celui-ci et ses parents.

Pour inscrire son enfant à l'étude surveillée, le parent complète la rubrique « étude surveillée » du formulaire d'inscription de l'accueil et le remet, complété et signé, aux accueillant(e)s.

L'accès à l'étude est réservé aux élèves en ordre d'inscription. Seuls les enfants repris sur la liste d'inscription pour l'étude seront admis.

L'étude surveillée commencera la seconde semaine de septembre et se terminera généralement deux semaines avant le début des vacances d'été.

Il n'y a pas d'étude surveillée durant les congés scolaires (Toussaint, Noël,... jours fériés et parfois veilles de jours fériés) et les journées pédagogiques. De manière exceptionnelle, l'étude est susceptible d'être annulée pour des questions d'ordre organisationnel.

### ➤ **Organisation temporelle**

	<b>Accueil du matin</b>	<b>Accueil du soir</b>	<b>Accueil du mercredi après-midi</b>
Implantation de Hodeige	7h à 8h35	15h30 à 18h	
Implantation de Remicourt	6h50 à 8h35	15h30 à 18h	
Implantation de Momalle	7h à 8h35	15h30 à 18h	12h30 à 18h

L'accueil du matin est un moment de transition entre l'arrivée des enfants à l'école et le début des activités pédagogiques, lors duquel les enfants s'occupent librement sous la surveillance des accueillant(e)s.

Les accueils du soir et du mercredi après-midi couvrent les périodes entre la fin de l'école et l'arrivée des parents.

Lors de l'accueil du soir et du mercredi après-midi (dans les implantations scolaires primaires), une accueillant(e) organise une période d'étude surveillée et permet également aux élèves de mener des activités. Le mercredi après-midi, les accueillant(e)s peuvent organiser des activités variées.

Chaque journée commence par le même rituel d'accueil. Le goûter et l'étude ont lieu chaque jour à la même heure de manière à instaurer des repères pour les enfants.

### ✓ **Le matin**

Les parents conduisent leur(s) enfant(s) dans le local de l'accueil et attendent, si nécessaire, l'arrivée de l'accueillant(e). La sécurité des enfants déposés avant l'heure prévue d'ouverture de l'accueil n'est en aucun cas assurée.

### ✓ **La sortie des cours**

Les enseignants organisent, encadrent et surveillent le départ des enfants entre 15h20 et 15h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et entre 12h30 et 12h40 le mercredi. Les enfants devant se rendre à l'accueil du soir ou devant prendre le bus communal sont conduits au local de l'accueil et confiés aux accueillant(e)s par un enseignant.

### ✓ **L'étude surveillée**

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis et jeudis (pas le vendredi) de 16h à 17h sur les implantations scolaires de Momalle et de Remicourt. Le mercredi de 14h à 15h sur l'implantation de Momalle uniquement.

A la sortie de l'école, les enfants inscrits à l'étude surveillée se présenteront à l'accueil où ils resteront jusque 16h pour prendre leur goûter. Ils se dirigeront ensuite, encadrés par un(e) accueillant(e), vers le local prévu pour l'étude.

L'étude surveillée a toujours lieu après un moment de défoulement afin que la notion de temps libre soit préservée.

Dès que l'étude est terminée, les enfants qui ne quittent pas l'école immédiatement rejoindront la garderie.

En cas de modification de l'horaire, de la disponibilité de la surveillance, ou si le service de l'étude est annulé, les parents en seront dûment avertis dans les meilleurs délais.

### ✓ **La collation**

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre une collation (emportée de la maison) entre 15h30 et 16h.

### ➤ **Moyens et matériel**

L'Administration Communale de Remicourt met à disposition des services d'accueil un local par implantation scolaire.

Chaque implantation dispose d'une cour de récréation et de jeux accessibles à l'accueil. De plus, sur les sites de Momalle et de Remicourt, les accueillant(e)s peuvent aussi disposer des infrastructures sportives, de la salle de gymnastique et de la cuisine.

Matériel à disposition :

- Jeux de société,
- Matériel sportif et de psychomotricité (ballons, raquettes et balles de tennis, volants et raquettes de badminton, cerceaux, cordes à sauter, parachute...),
- Matériel spécifique aux ateliers (crayons, feuilles de couleurs, peinture...),
- Matériel de récupération (boîtes à œufs, bocaux, bouteilles, carton...),
- Téléphone,
- Trousse de secours,
- Classeur comprenant le listing des enfants, les fiches de santé, le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur.

L'Administration Communale finance le matériel nécessaire avec l'aide des subsides reçus de l'ONE.

Le matériel sportif et de créativité est mis à la disposition des accueillant(e)s et des enfants.

### ➤ **Transport**

Le bus communal assure gratuitement le transfert des enfants d'un milieu d'accueil à un autre.

Le bus circule entre les différentes implantations scolaires.

Les horaires et les itinéraires sont établis en début d'année scolaire.

Une accompagnatrice est présente afin de veiller au bon déroulement du transport tant du point de vue de la sécurité que de la discipline des enfants.

Le matin, les enfants seront confiés aux accueillant(e)s ou aux enseignants présents dans l'école d'arrivée.

Le soir, chaque enfant sera confié au responsable familial présent ou à l'accueil de l'implantation scolaire vers laquelle l'enfant est transféré si aucun responsable n'est présent.

### ➤ **Réunions d'équipe**

Des réunions de concertation sont organisées avec l'équipe d'encadrement, chaque année scolaire, pour que l'équipe puisse :

- S'approprier le projet d'accueil ;
- Réfléchir et penser aux animations ;
- Préparer et adapter les activités ;
- Echanger les idées, les expériences, les savoirs, les compétences et les informations ;
- Établir un mode de vie au quotidien ;
- Prévoir les besoins en matériel ;
- Aménager les locaux.

Ces réunions permettent également d'expliquer l'organisation et les principes d'animation à tou(te)s les accueillant(e)s désigné(e)s.

Elles permettent aussi aux accueillant(e)s de se rencontrer, de faire connaissance et de créer un esprit d'équipe et une cohésion entre eux(elles).

La responsable de projet est à l'écoute et tient compte des difficultés quotidiennes rencontrées par les accueillant(e)s et de leurs suggestions.

Les accueillant(e)s disposent d'une copie du projet d'accueil.

La responsable de projet informe et encourage les accueillant(e)s à suivre des formations afin de prendre du recul par rapport aux pratiques quotidiennes, à leurs expériences de travail et de vie. Cela permet d'échanger avec les pairs, de témoigner de leurs expériences, de croiser les points de vue pour enrichir les pratiques, d'avoir de nouvelles idées et d'avoir envie de les réaliser.

### ➤ **Evaluation**

Une évaluation globale est faite chaque année scolaire en vue d'ajuster et d'améliorer le fonctionnement général et quotidien de l'accueil.

Les remarques, commentaires et souhaits des enfants et des parents seront notés. Ils seront débattus lors de l'évaluation de l'équipe d'encadrement.

### ➤ **Information de qualité**

Le site internet de la commune [www.remicourt.be](http://www.remicourt.be) reprend toutes les informations relatives à l'accueil (projet d'accueil, règlement d'ordre intérieur, formulaire d'inscription...).